

Arrêts de travail

Niveau, évolution et tendances sur l'année 2023

Observation des données issues du traitement anonymisé des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) du portefeuille d'1,5 million de salariés du privé assurés par **Mutex**

GROUPE
vyv

Faits marquants

5,1%

Taux
d'absentéisme

2022 : 5,8%
2019 : 4,4 %



33%

Proportion de salariés
arrêtés au moins une
fois dans l'année

2022 : 45 %



1,7

Arrêt par salarié
arrêté en moyenne

2022 : 1,8



38 jours

Durée moyenne
des arrêts

+ 5 jours vs 2022



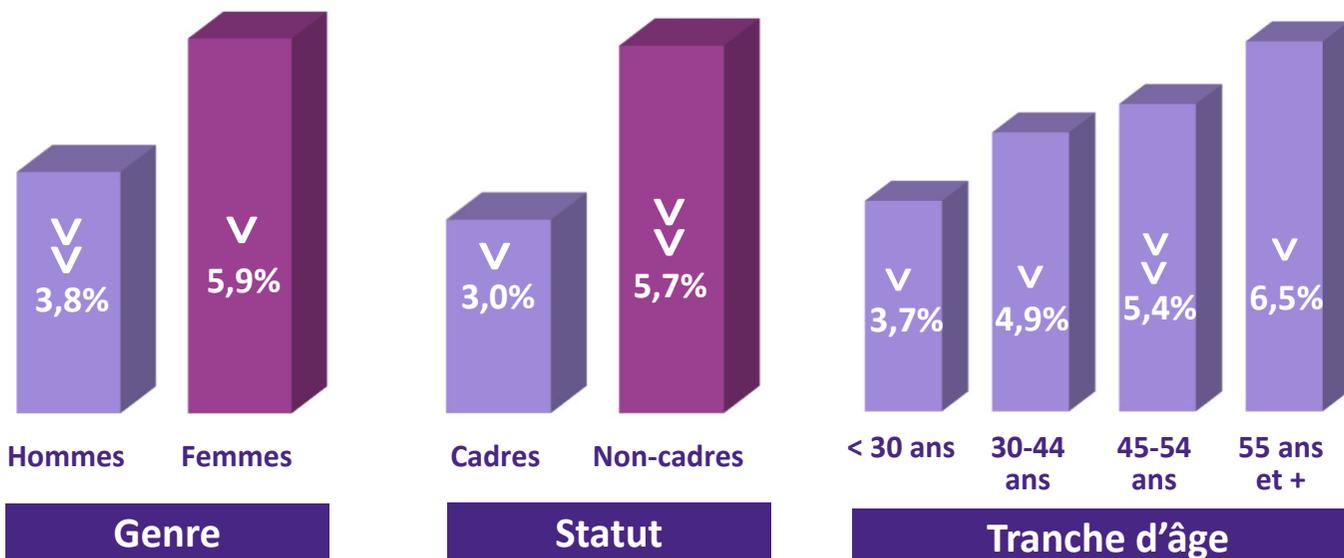
- Le taux d'absentéisme est en baisse par rapport à 2022, mais demeure à un niveau nettement plus élevé qu'avant la crise sanitaire.
- Cette baisse est tirée par une forte baisse de la proportion de salariés arrêtés au moins une fois dans l'année, du fait de l'absence de vague épidémique majeure sur 2023.
- Cette embellie globale cache un phénomène inquiétant : les arrêts de travail de longue durée augmentent, sur l'ensemble des tranches d'âge, et font progresser de 5 jours la durée moyenne des arrêts sur 2023.

Le taux d'absentéisme baisse de façon généralisée

Taux d'absentéisme

5,1% 

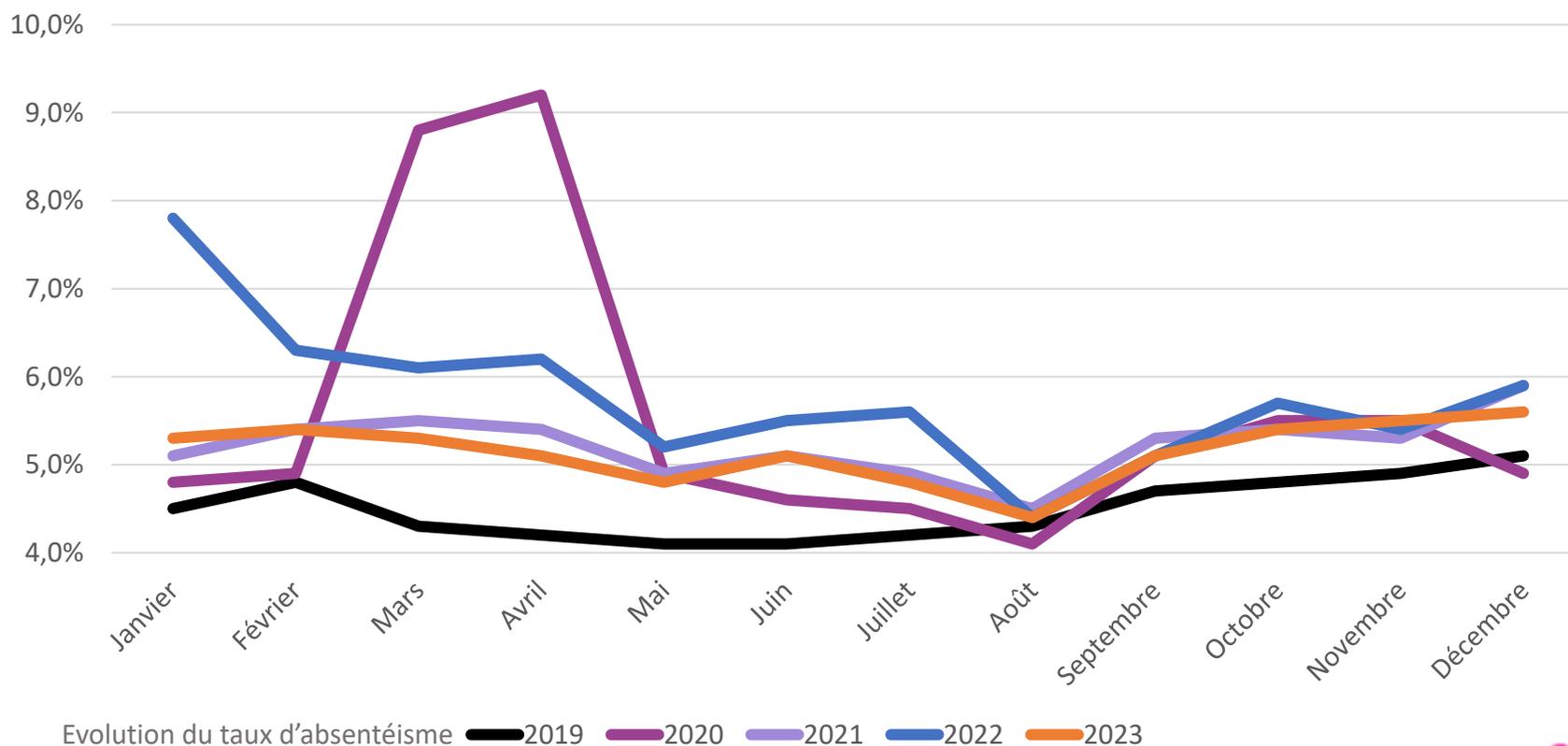
2022 : 5,8%
2021 : 5,4%
2020 : 5,8 %
2019 : 4,4 %



Après une hausse en 2022, les arrêts de travail reculent en 2023.

A 5,1 %, le taux d'absentéisme atteint son plus bas niveau depuis 2020, mais reste significativement plus élevé qu'avant la crise sanitaire (4,4% en 2019).

L'évolution des arrêts au cours de l'année revient « à la normale »



L'évolution du taux d'absentéisme sur l'année 2023 s'apparente à celle de 2021, et, sur un niveau plus élevé, à celle de 2019. Malgré la hausse des arrêts sur le dernier quadrimestre, attribuable au développement de virus saisonniers, l'année 2023 n'a pas été marquée par des vagues épidémiques majeures telles qu'observées en 2020 et en 2022.

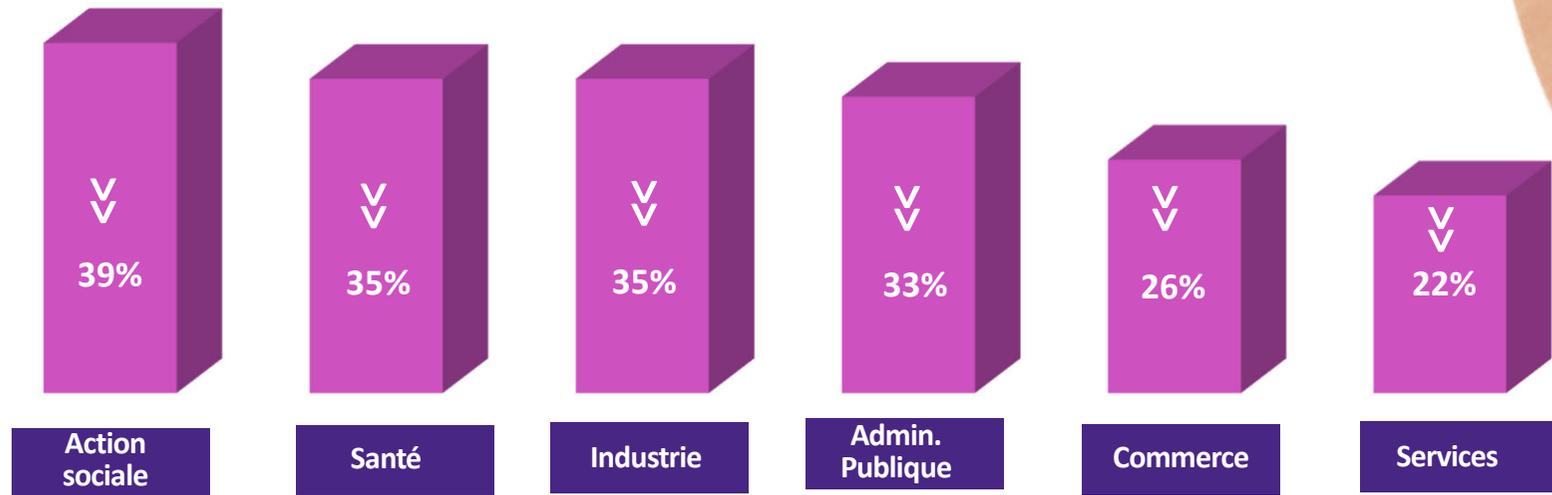
La baisse des arrêts est tirée par un net recul de la part de salariés arrêtés au moins une fois dans l'année

Part de salariés arrêtés

33% 

des salariés absents au moins une fois dans l'année

2022 : 45%



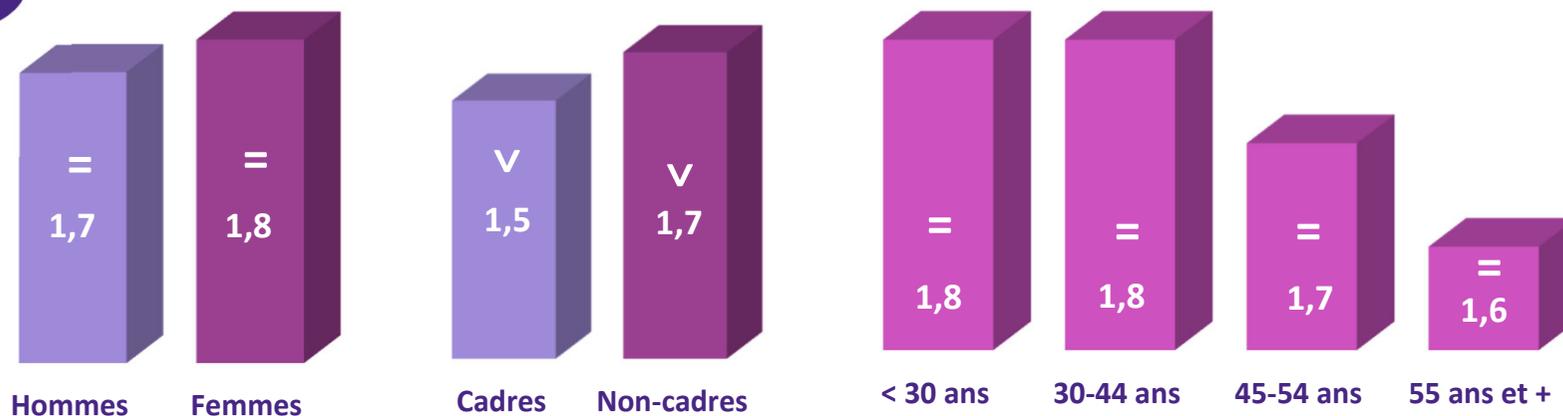
La baisse du taux d'absentéisme est avant tout attribuable à la baisse de la part de salariés arrêtés au moins une fois dans l'année. Celle-ci est observée sur l'ensemble de la population, quels que soient l'âge, le statut et le secteur d'activité. Celle-ci s'explique avant tout par l'absence de vagues épidémiques majeures en 2023.

La fréquence des arrêts reste stable

Nombre
moyen d'arrêts
pour les
salariés arrêtés

1,7^v

2022 : 1,8



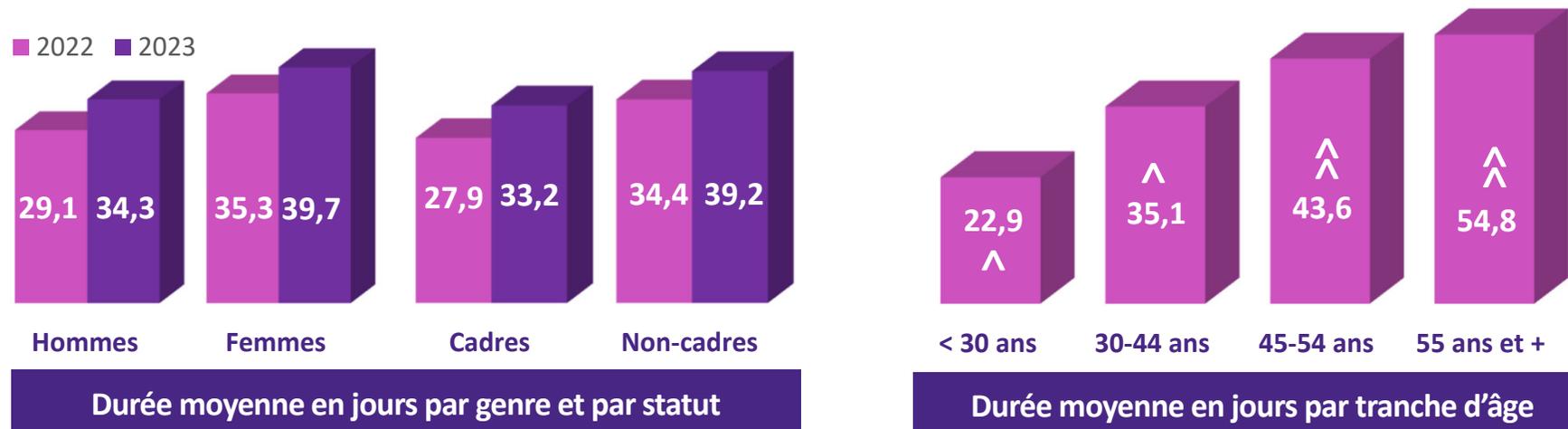
La fréquence des arrêts de travail est en très légère baisse par rapport à 2022.
Elle est assez homogène sur l'ensemble des segments.

L'embellie globale cache une augmentation inquiétante de la durée des arrêts : + 5 jours en 2023

Durée des arrêts

38  jours d'arrêt en moyenne (en jours calendaires)

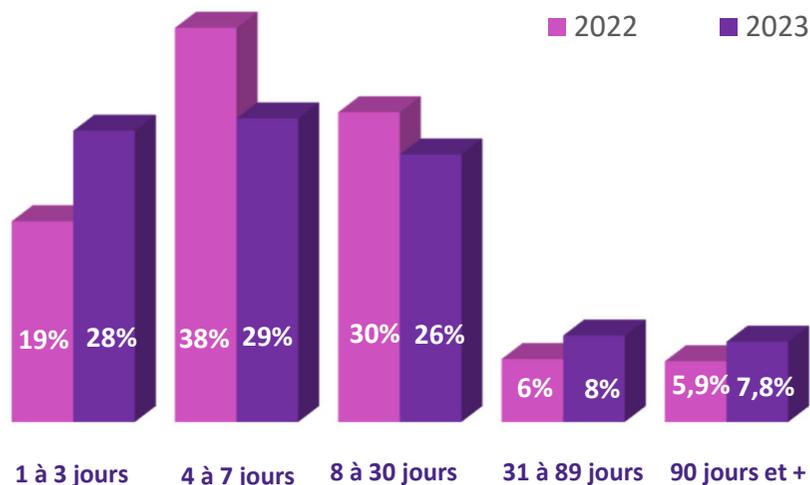
2022 : 33 jours



La durée moyenne des arrêts progresse significativement en 2023 : + 5 jours.

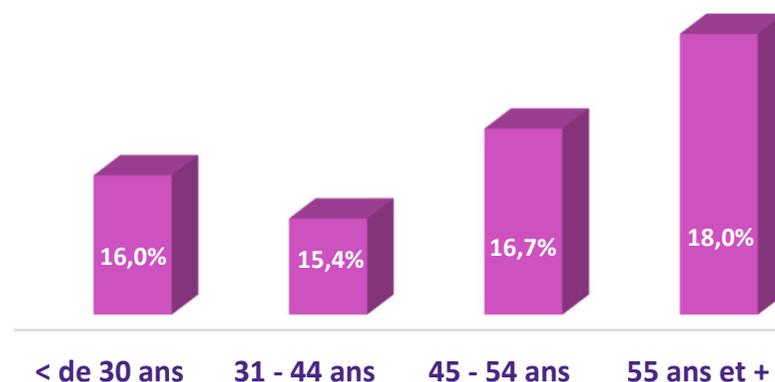
Cette hausse, répartie sur l'ensemble des tranches d'âge, concerne plus fortement les salariés de plus de 45 ans.

Les arrêts de travail longs augmentent



Distribution des arrêts 2022/2023 par durée

4,5%  de salariés en arrêt > 3 mois + 15% depuis 2019



Augmentation de la part de salariés en arrêt long > 3 mois par tranche d'âge depuis 2019 (en %)

La proportion d'arrêts de 4 à 30 jours baisse de façon très significative. Les parts des arrêts très courts (1 à 3 jours) et des arrêts longs (plus d'1 mois) sont quant à eux en forte augmentation. La part de salariés touchés par un arrêt de travail de longue durée poursuit sa hausse. Elle concerne tous les salariés et plus particulièrement ceux âgés de plus de 55 ans.

Les arrêts pour motifs professionnels restent stables

Accidents du Travail – Maladies Professionnelles – Accidents de trajet

3% =

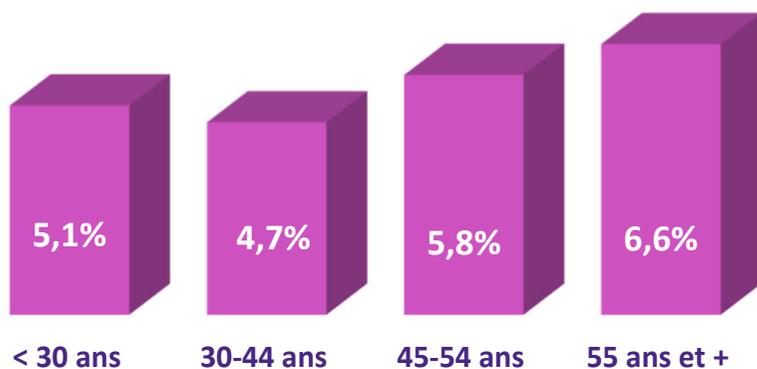
des salariés
arrêtés

0,6% =

de taux d'absentéisme

5,4% 

des arrêts
2022 : 3,9 %



Part des arrêts pour motif professionnel
par tranche d'âge

Les arrêts de travail liés à des motifs professionnels sont stables. Ils concernent 3% des salariés, et représentent un taux d'absentéisme de 0,6% sur le portefeuille, en légère augmentation depuis 2019 (0,5%). Ils concernent plus particulièrement les salariés du secteur de l'ESS (6%) et les salariés seniors (6,6%). La part des arrêts liés à des motifs professionnels augmente mécaniquement du fait de la baisse du nombre d'arrêts maladie.



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GROUPE
vyv
Pour une santé
accessible à tous



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E0I6R1LLI4UF62